

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2018
Date d'affichage : 20 mars 2018

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Didier CHASSAIN
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Jeanne DEBITON
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

Absents représentés :

Stéphane BARDIN
Gilles BOURDIER
Christelle CHAMPOMIER
Éric GOLD
David MOURNET
Jean-Claude PAPUT
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER
Jean-Claude MOLINIER

Secrétaire de séance : M. Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-37 : VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2018

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

La Communauté de communes Plaine Limagne est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique (FPU), percevant les contributions économiques territoriales et les taxes ménages.

Les taux 2017 étaient les suivants :

Impôt direct	Plaine Limagne 2017 Taux moyens pondérés	Bases d'imposition	Produit correspondant
TH	9,12 %	16 923 000	1 543 378
TFB	0,225 %	14 188 000	31 923
TFNB	4,07 %	1 429 000	58 160
CFE	24,57 %	2 858 711	702 384

Les propositions pour 2018 sont les suivantes (simulations à taux constant) :

Impôt direct	Plaine Limagne 2018	Bases d'imposition	Produit correspondant
TH	9,12 %	17 296 000	1 577 395
TFB	0,225 %	14 584 000	32 814
TFNB	4,07 %	1 448 000	58 934
CFE	24,57 %	3 119 000	766 338

* Informations DGFIP du 8 mars 2018.

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les taux suivants pour l'année 2018 :

- taux de TH à 9,12 %,
- taux de TFB à 0,225 %,
- taux de TFNB à 4,07 %,
- taux de CFE à 24,57 %,

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et notamment le charger d'informer les services fiscaux afin de permettre la confection des rôles d'imposition.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05/04/2018.
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

